

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 121 Convention avec la SAS Electric Formula et Formula E Race Operations Ltd au titre de l'organisation du FIA Formula E Paris ePrix de 2019 à 2022.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec la SAS Electric Formula et Formula E Race Operations Ltd ;

Vu la saisine du Conseil du 7e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est adopté le principe d'une convention, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la SAS Electric Formula, domiciliée au 95, rue de la Boétie 75008 Paris, et Formula E Race Operations Ltd domiciliée au 3 Shortlands, W6 8DA London et enregistrée au Registre du Commerce pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 10354258 au titre de l'organisation du FIA Formula E Paris ePrix de 2019 à 2022.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO